

## **Droits et devoirs des soignants**

### **Pré-requis**

Aucun

### **Objectifs**

Apporter aux professionnels soignants des connaissances sur la législation relative à leur profession afin :

- de promouvoir les bonnes pratiques,
- d'identifier les champs d'intervention de chacun,
- de favoriser le travail d'équipe en respectant les compétences de chacun.

### **Axes essentiels**

#### *Matin*

---

- Eléments de la loi du 4 mars 2002
  - Le droit d'être informé sur son état de santé
  - L'accès aux informations de santé
  - Le droit de participer aux décisions
- Le secret professionnel
  - Son champ d'application
  - Les dérogations possibles en fonction des corps de métier
  - Les poursuites encourues

#### *Après-midi*

---

- Droit et devoirs des soignants
  - Les actes relatifs à la profession d'infirmier (décret du 11/02/2002)
  - Droits et devoirs de l'aide-soignant
  - La distribution des médicaments
- Quelles responsabilités pour les professionnels soignants ?
  - Responsabilité disciplinaire
  - Responsabilité civile
  - Responsabilité pénale
  - Responsabilité administrative

### **Déroulé et séquençage :**

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.

### **Méthodes**

- Diaporama
- Exposé théorique



- Echanges avec les participants

### **Support pédagogique**

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

### **Modalités d'évaluation**

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
  - La réponse aux attentes du stagiaire
  - L'apport de connaissances et/ou compétences
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
  - L'intérêt des outils d'animation et ressources pédagogiques utilisés
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

### **Public concerné**

Ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées (à domicile ou en établissement d'hébergement) quels que soient leur fonction et niveau hiérarchique tant il est important que tous les acteurs de l'accompagnement entendent le même message, avec les mêmes mots et qu'ils puissent échanger avec un tiers.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

### **Calendrier**

**Mercredi 27 novembre 2024**

### **Durée**

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

### **Lieu de réalisation**

Association AGE91  
1 impasse du Merlon  
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Intervenants**

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé



du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.